



Les sports de nature en France en 2011

En 2011, on recense 3,1 millions de licences et autres titres de participation (ATP) au sein des fédérations dites de « sports de nature » (voir encadré p.2), soit 18% de l'ensemble des adhésions distribuées par les fédérations sportives agréées.

Les fédérations sportives terrestres de nature délivrent la majorité des titres, près de 60%, principalement les fédérations d'équitation, de randonnée pédestre et de ski.

Les fédérations nautiques sont surtout concernées par la délivrance d'autres titres de participation, 76% de l'ensemble de ces titres étant délivrés par les fédérations dites de nature.

Comme en 2006, les femmes sont plus représentées dans ces fédérations que dans l'ensemble des fédérations sportives.

Les titulaires d'une licence « sport de nature », tout en restant plus âgés que l'ensemble des licenciés (hors fédérations scolaires et universitaires), ont « rajeuni » par rapport à 2006 : près de 40% d'entre eux ont moins de 20 ans contre 35% précédemment.

Tous modes de pratique confondus, institutionnels ou non, c'est près de 25 millions de personnes qui ont déclaré une activité s'apparentant aux sports de nature, la randonnée à pied et le vélo étant le plus souvent cités.

Le développement des manifestations sportives dans le champ des sports de nature atteste de l'engouement du public pour ces pratiques.

Environ 15% des diplômes délivrés en 2011 concernaient les sports de nature au sens strict et près de 30% permettaient d'encadrer des activités de sports de nature, mais pas exclusivement.

En 2012, plus de 76 000 éducateurs sportifs étaient susceptibles d'exercer une activité professionnelle dans le champ des sports de nature.

Par ailleurs, les départements, s'appuyant sur une Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) ont à charge d'établir un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

En 10 ans, 50% des départements ont mis en œuvre cette démarche.

Avec 25 millions de pratiquants âgés de 15 ans et plus, et 3,1 millions de licences et autres titres de participation distribués par les fédérations sportives, les sports de nature connaissent un réel engouement en France.

Ils regroupent des activités en évolution permanente (encadré 1 page 2), très variées, et accessibles à un public très large, allant du promeneur au compétiteur assidu.

Cet attrait pour les sports de nature dépasse nos frontières. D'après l'eurobaromètre n° 334 de mars 2010, consacré au sport et activités physiques, « de nombreux citoyens européens préfèrent faire du sport en extérieur plutôt que d'utiliser des équipements sportifs en salle ». Ainsi, c'est 48% des répondants à l'enquête, âgés de 15 ans et plus, qui font du sport en milieu naturel, dans des endroits informels comme des parcs ou autres environnements extérieurs. La France, avec 52% de répondants pratiquant une activité sportive en milieu naturel, se situe au-dessus de la moyenne européenne, derrière la Slovénie (83%), la Finlande (76%) et l'Estonie (67%) où les pratiques de plein air sont très répandues.

La place privilégiée des sports de nature en France

L'enquête menée en 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France confirme les constats des précédentes enquêtes. Les sports de nature, en particulier le vélo, le VTT, la randonnée, le ski et la pêche, arrivent en tête du palmarès des activités physiques et sportives les plus pratiquées en France.

Toutes modalités de pratique confondues, autonomes ou encadrées au sein d'une structure sportive, c'est près de 25 millions de personnes (tableau 1) résidant en France et âgées de 15 ans ou plus, qui se sont adonnées en 2010 à au moins un sport de nature, même occasionnellement. Si l'on ajoute les activités en périphérie du domaine d'intervention du ministère en charge des sports sur le plan des sports de nature (athlétisme hors stade, natation hors piscine et activités sur le sable), c'est alors près de 60% de la population des 15 ans et plus qui sont concernés par les disciplines sportives de nature.

Les adeptes des sports de nature sont un peu plus jeunes que l'ensemble des pratiquants. 65% d'entre eux ont moins de 50 ans contre 59% tous pratiquants confondus. On compte parmi ces personnes une majorité d'hommes, 57%. Les activités de nature terrestres sont les plus féminisées (46% des pratiquants), alors que les activités nautiques sont nettement plus masculines (76%).

Jeunesse, Sports, et Vie Associative

Bulletin de statistiques et d'études

N° 13 - 04

octobre 2013

Rédacteur :

Patrick THIERY

Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Avec la collaboration du Pôle Ressources National des Sports de Nature

Un zoom sur deux regroupements d'activités de nature : la randonnée à pied et le vélo-VTT de loisir

La randonnée à pied (qui regroupe la randonnée pédestre et la randonnée en montagne) et le vélo-VTT de loisir (vélo de loisir et VTT de loisir) font partie des activités de nature les plus pratiquées et comptent respectivement 7,2 millions et 15,5 millions de pratiquants¹.

Le randonneur à pied est un peu plus souvent une femme (52% des pratiquants), et un peu plus âgé que l'ensemble des pratiquants. Seulement 16% des randonneurs ont moins de 30 ans (contre 24% au total). En revanche, le vélo ou le VTT de loisir concernent plus souvent les hommes (56%) et des personnes un peu plus jeunes (25% de cyclistes de moins de 30 ans).

Ces activités sont souvent pratiquées exclusivement durant la période des vacances (de 31% des pratiquants du VTT loisir à 67% des randonneurs en montagne). Pour autant, les pratiquants de ces deux regroupements d'activités ne se limitent pas à une pratique sportive ponctuelle durant leurs congés.

En effet, 90% d'entre eux pratiquent au moins une APS supplémentaire et plus de la moitié déclare au moins six disciplines différentes. De plus, ces pratiquants de la randonnée à pied et du vélo-VTT de loisir sont plutôt très actifs sur le plan sportif : trois quarts d'entre eux (76% des randonneurs à pied et 74% des pratiquants du vélo-VTT de loisir)

ont déclaré avoir fait une ou plusieurs APS au moins une fois par semaine en 2010.

Pour les randonneurs, la marche n'est pas seulement une pratique sportive liée à un loisir. C'est également un exercice au quotidien pour plus d'un quart (27%), qui déclare la marche utilitaire comme une de leurs APS, discipline qui correspond le plus souvent à un déplacement pour rejoindre son lieu de travail ou d'études. Pour les pratiquants du vélo-VTT loisir, la pratique utilitaire est nettement moins fréquente. Ainsi, 11% déclarent avoir fait du vélo utilitaire et 2% seulement du VTT utilitaire.

En 2011, on recense 3,1 millions de licences et ATP au sein des fédérations dites « de sports de nature » (encadré 2)

En 2011, le nombre de licences sportives et autres titres de participation (ATP) délivrés par les fédérations françaises agréées dites de « sports de nature » est de 3,1 millions, soit 18% des adhésions effectuées auprès de l'ensemble des fédérations françaises agréées. Ces fédérations sont pour la quasi-totalité d'entre elles (à l'exception de la fédération des clubs alpins et de montagne) des fédérations unisport. Elles distribuent 26% des titres délivrés par l'ensemble des fédérations unisport. En 2006, le poids des fédérations « sports de nature » dans l'ensemble des adhésions délivrées par les fédérations sportives était

de 16%, soit 2 points de moins qu'en 2011 (18%). Contrairement à ce que l'on avait observé sur la période précédente (2001 – 2006), cette progression provient des licences sportives « sports de nature » stricto sensu, dont la part dans l'ensemble des licences passe de 13,7 à 15,2%. Celle des autres titres de participation des fédérations « sports de nature » dans l'ensemble des ATP toutes fédérations confondues a baissé, passant de 44,8% à 38,6% (graphique 1).

Encadré 1 Définition des sports de nature

Les sports de nature, du fait de leur caractère évolutif, ne se définissent pas comme une liste arrêtée d'activités mais à travers leurs lieux d'exercice. L'article L311-1 du code du sport précise : « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux ». La circulaire du Ministère des Sports n° DS/DSB1/2010/148 du 5 mai 2010 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur du développement maîtrisé des sports de nature affirme la stratégie de développement maîtrisé des sports de nature.

Tableau 1 Les sports de nature par milieu

Disciplines	Effectifs de pratiquants (en millions)	Taux de pratique sportive (en %)	Part des femmes (en % des pratiquants)
Ensemble des sports de nature terrestres	22,5	42,6	46,0
Dont pratiquants de la randonnée à pied	7,2	13,6	51,5
Dont pratiquants du vélo-VTT de loisir	15,5	29,4	43,8
Dont pratiquants d'autres disciplines	9,5	18,0	43,0
Ensemble des sports de nature nautiques	6,4	12,1	24,0
Ensemble des sports de nature aériens	0,2	0,4	ns
Ensemble des sports de nature	24,9	47,1	43,3
Ensemble des sports de nature y compris les activités en marge du champ ministériel	30,9	57,3	45,3

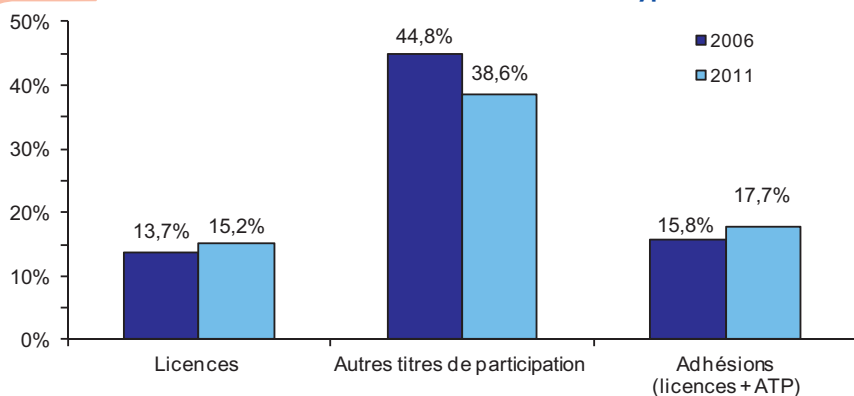
Source : enquête « pratique physique et sportive 2010 », CNDS/Direction des sports, INSEP, MEOS

Champ : population des 15 ans ou plus (France métropolitaine et DOM)

Note de lecture : 6,4 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive de nature nautique au cours des 12 mois précédant l'enquête, soit 12,1% de la population des 15 ans ou plus.

Remarque : les effectifs des pratiquants par milieu ne sont pas additifs, une personne pouvant pratiquer une ou plusieurs des activités de nature concernées.

Graphique 1 Part des sports de nature dans l'ensemble des adhésions délivrées en 2006 et 2011 selon leur type.



Source : MSJEPVA – MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

¹Une personne qui pratique des activités au sein des deux regroupements présentés n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Les fédérations sportives terrestres délivrent près de 60% des licences et ATP « sports de nature », soit environ 1,8 million d'adhésions (graphique 2)

Au sein de l'ensemble des fédérations « sports de nature », on relève des disparités. A elles-seules, les fédérations sportives terrestres délivrent la majorité des adhésions (60%), notamment les fédérations françaises d'équitation, de randonnée pédestre et de ski (respectivement 40%, 12% et 8% des titres délivrés par les fédérations terrestres).

De plus, les licences au sens strict sont principalement délivrées par les fédérations sportives terrestres (69% des licences), alors que les autres titres de participation sont, quant à eux, principalement délivrés par les fédérations sportives nautiques de nature (76% des autres titres de participation). Pour ces dernières fédérations, les autres titres de participation représentent en 2011 presque la moitié de leurs adhésions, contre seulement un tiers en 2006. Ces ATP sont essentiellement délivrés par la fédération française de canoë-kayak (57%) et par la fédération française d'études et de sports sous-marins (28%).

Une progression des adhésions (licences et autres titres de participation) entre 2006 et 2011 plus forte dans les fédérations dites de « sports de nature » que dans l'ensemble des fédérations sportives agréées

Le nombre de licences et ATP a augmenté de 20,5% dans les fédérations de sports de nature, passant de 2,5 à 3,1 millions. On observe ainsi une croissance annuelle moyenne sur ces cinq dernières années de 4,2% dans ces fédérations (tableau 1), contre seulement 2% pour

Encadré 2

les fédérations dites de « sports de nature »

La liste ci-dessous constitue la base de référence retenue pour la détermination des fédérations dites de « sports de nature », réparties selon leur approche du milieu aérien/nautique/terrestre. Ces fédérations sont celles dont les pratiques s'effectuent principalement en milieu naturel et justifient donc des modalités d'accès particulières (respect du droit de propriété et des règlements particuliers, respect des autres usages et de la préservation de l'environnement). Il est à noter que la majorité des fédérations multisports possède également des licenciés pratiquant des « sports de nature », mais qu'il n'est pas possible de les comptabiliser (à l'exception de la fédération des clubs alpins et de montagne).

Fédérations sportives terrestres

Char à voile, Course d'orientation, Cyclisme, Cyclotourisme, Equitation, Montagne et escalade, Clubs alpins et de montagne, Motocyclisme, Sports de traîneau, Pulka et traîneau à chiens, Randonnée pédestre, Ski, Spéléologie, Triathlon

Fédérations sportives nautiques

Aviron, Canoë-kayak, Etudes et sports sous-marins, Joute et sauvetage nautique, Motonautisme, Pêche à la mouche et au lancer, Pêche sportive au coup, Pêche en mer, Sauvetage et secourisme, Ski nautique, Surf, Voile

Fédérations sportives aériennes

Aéromodélisme, Aéronautique, Aérostation, Giraviation, Planeur ultraléger motorisé, Vol à voile, Vol libre, Parachutisme

l'ensemble des fédérations. Cette augmentation, qui concerne les trois catégories de sports de nature, est plus marquée dans les fédérations sportives nautiques, et plus modérée dans les fédérations sportives terrestres et aériennes : les taux d'évolution annuels moyens sont respectivement de + 5,5%, + 3,6% et + 1,9%. Cette progression est particulièrement forte dans les fédérations françaises de course d'orientation, d'études et sports sous-marins, de triathlon, de vol libre, de canoë-kayak, d'équitation et de char à voile. Pour ces dernières, les taux d'évolution annuels moyens sont supérieurs à 6% et peuvent même atteindre 20% pour la fédération française de course d'orientation. Ainsi, les licences et ATP de cette dernière fédération et celle d'études et de sports sous-marins ont été multipliées par plus de deux entre 2006 et 2011. Pour la fédération française de randonnée pédestre, les titres délivrés ont évolué comme l'ensemble des titres (en moyenne de +2% par an entre 2006 et 2011).

A contrario, un certain nombre de fédérations ont vu le nombre de leurs adhésions diminuer : celles de ski, des clubs alpins et de montagne, de motocyclisme, de motonautisme, de surf et de vol à voile. La baisse la plus sensible concerne la fédération française de motonautisme qui voit le nombre de ses adhésions diminuer de 79% en 5 ans. Mais le nombre de titres délivrés par cette fédération est faible, à peine plus de 1 000 en 2011.

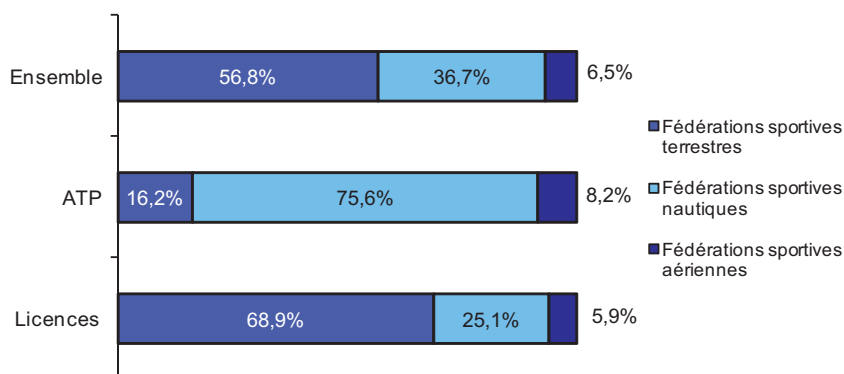
La progression des titres est plus importante pour les autres titres de participation

Le nombre d'ATP a nettement plus progressé (+ 40% en 5 ans) que celui des licences dont l'augmentation sur la période considérée est de 18%. Le phénomène est cependant nettement moins marqué que sur la période 2001 – 2006 au cours de laquelle le nombre d'ATP délivrés avait été multiplié par deux, alors que celui des licences stricto sensu n'avait progressé que de 10%.

Ainsi, les fédérations françaises de triathlon et de canoë-kayak voient leurs autres titres de participation progresser respectivement de 65% et 44%. On peut également citer les très fortes hausses du nombre d'ATP entre 2006 et 2011 pour les fédérations françaises de vol libre et de courses d'orientation (plus de 400% pour la première et plus de 200% pour la seconde).

Graphique 2

Répartition des licences et ATP délivrés par les fédérations dites de « sports de nature » selon le milieu en 2011



Source : MSJEPVA – MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

Une progression importante des licences féminines de « sports de nature » entre 2006 et 2011 (graphique 3)

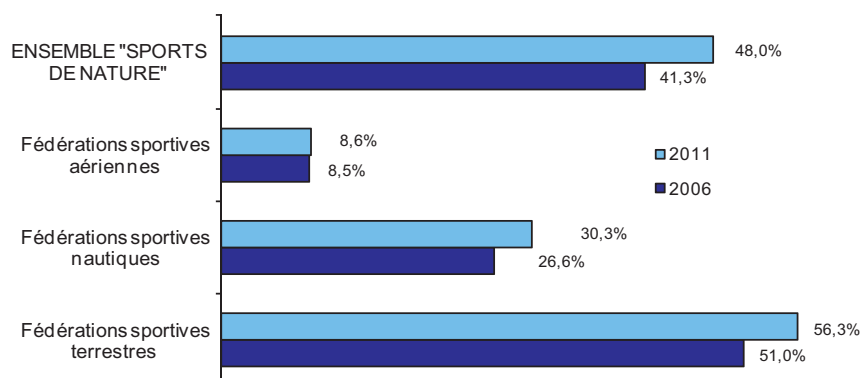
Comme en 2006, les femmes sont plus présentes dans les fédérations dites de « sports de nature » que dans l'ensemble des fédérations sportives : presque la moitié (48%) des licences « sports de nature » est délivrée à des femmes contre 37% toutes licences confondues. Et cette part des licences femmes a nettement plus progressé dans les sports de nature, que pour l'ensemble des fédérations : respectivement +7 points (41% à 48%) et +2 points (35% à 37%) entre 2006 et 2011. La progression du pourcentage de femmes dans les licences « sports de nature » concerne principalement les fédérations sportives terrestres, passant de 51% à 56%. Les fédérations nautiques enregistrent une progression de la part de licences féminines

entre 2006 et 2011, qui passe de 27% à 30%. En revanche, la part des licences femmes stagne dans les fédérations sportives aériennes. Globalement, les femmes sont majoritaires dans les fédérations de sports de nature terrestres (56% de licences féminines). Par contre, elles sont moins représentées parmi les fédérations nautiques (30%) et encore moins au sein des fédérations de nature aériennes (un peu moins de 9%). La part prépondérante des femmes dans les fédérations terrestres s'explique principalement par leur surreprésentation dans les fédérations d'équitation (82% de licences féminines) et de randonnée pédestre (61%). Ces deux fédérations délivrent, à elles seules, plus de la moitié (56%) des licences sportives terrestres.

Dans les sports de nature nautiques, on constate, qu'en 2011, la fédération de sauvetage et de secourisme atteint presque la parité avec 48% de licences féminines.

Graphique 3

Part des femmes en 2006 et 2011 dans les licences « sports de nature » selon le milieu



Source : MSJEPVA – MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

Tableau 2

Evolution des licences et des ATP délivrés par les fédérations dites de « sports de nature » entre 2006 et 2011

Fédérations dites de « sports de nature »	Année 2011			Evolution annuelle moyenne 2011/2006 de l'ensemble des licences et ATP	Variation 2011/2006 de l'ensemble des licences et ATP
	Licences	ATP	Ensemble		
Fédérations sportives terrestres	1 644 622	115 628	1 760 250	+3,6%	+19,2%
Fédérations sportives nautiques	599 150	537 754	1 136 904	+5,5%	+31%
Fédérations sportives aériennes	141 712	58 257	199 969	+1,9%	+9,8%
Ensemble des fédérations dites de « sports de nature »	2 385 484	11 639	3 097 123	+4,2%	+22,6%
Ensemble des fédérations sportives	15 659 471	1 841 922	17 501 393	+1,9%	+9,9%

Source : MSJEPVA – MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

Un public qui a tendance à se rajeunir (tableau 2)

Tout en restant globalement plus âgés que l'ensemble des licenciés (hors fédérations scolaires et universitaires), les titulaires d'une licence de sports de nature ont connu un rajeunissement entre 2006 et 2011 : 40% d'entre eux ont moins de 20 ans en 2011, contre 35% en 2006. En comparaison, la part des moins de 20 ans dans l'ensemble des licences distribuées (hors scolaires et universitaires) est globalement stable, à 45% en 2011 contre 46% en 2006.

Les fédérations sportives de nature aériennes restent, comme en 2006, celles où la part des jeunes de 19 ans et moins est la plus faible. Cela s'explique en partie par une réglementation qui impose pour certaines disciplines un début de pratique plus tardif. Pour autant, la part des jeunes de moins de 20 ans augmente de 4 points, passant de 5% à 9%. Pour la fédération de parachutisme, l'âge minimum de pratique a été abaissé de 15 à 12 ans, ce qui contribue au rajeunissement des pratiquants des sports aériens de nature.

C'est au sein des fédérations de nature terrestres que le nombre de jeunes de 19 ans et

moins est la plus forte : 44% en 2011 (40% en 2006). Les jeunes sont largement majoritaires dans la fédération d'équitation (72%). Ils sont aussi très représentés au sein des fédérations de ski (46%), de montagne et d'escalade (45%) et de cyclisme (41%).

La part des jeunes dans les fédérations nautiques de nature a augmenté de près de 8 points en 5 ans, pour atteindre 35% des licences délivrées par ces fédérations. Ils sont particulièrement présents dans la fédération française de surf (62%) et également dans les fédérations françaises de ski nautique (57%) et de canoë-kayak (49%).

Tableau 3

Répartition des licences délivrées en 2011 par catégorie d'âge

	9 ans et moins	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 34 ans	35 à 49 ans	50 à 64 ans	65 ans et plus
Fédérations sportives terrestres	11,9%	20,8%	11,1%	13,2%	14,9%	18,4%	9,7%
Fédérations sportives nautiques	7,3%	16,3%	11,8%	21,9%	22,9%	15,6%	4,2%
Fédérations sportives aériennes	0,3%	2,2%	6,5%	24,1%	29,9%	26,9%	10,1%
Ensemble fédérations dites de "sports de nature"	10,2%	18,7%	11,0%	15,7%	17,5%	18,4%	8,5%
Ensemble des fédérations hors fédérations scolaires et universitaires	14,1%	19,4%	11,2%	17,6%	16,7%	12,3%	8,8%

Source : MSJEPVA – MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

En 2011, un peu plus de 26 000 clubs sont affiliés à une fédération française de sports de nature

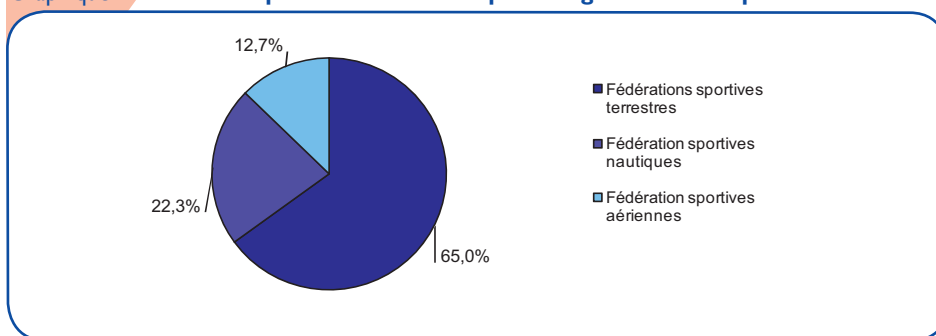
Près des deux tiers des clubs sportifs de nature (graphique 4) relèvent d'une fédération terrestre (65%), un peu moins d'un quart d'une fédération nautique (22%), et les autres d'une fédération aérienne (13%). Cette répartition des clubs sportifs de nature par milieu est sensiblement identique à celle observée en 2006.

Entre 2006 et 2011, le nombre de clubs affiliés à une fédération sportive de nature augmente légèrement (+1,8%). C'est toutefois un peu plus que pour l'ensemble des fédérations sportives françaises agréées pour lesquelles la progression du nombre de clubs n'est que de 0,3%.

Les nombres de clubs affiliés aux fédérations sportives de nature terrestre et aérienne ont augmenté respectivement de 1,3% et 10%. En revanche, les fédérations sportives nautiques de nature enregistrent une baisse du nombre de leurs clubs (-2%).

Graphique 4

répartition des clubs sportifs agréés en 2011 par milieu



Source : MSJEPVA – MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

La taille moyenne des clubs, mesurée par le nombre de licences par club, a fortement augmenté entre 2006 et 2011 dans les fédérations sportives de nature

Elle est passée de 78 licences par club en moyenne en 2006 à 91 licences par club en 2011, atteignant presque la taille des clubs observée dans l'ensemble des fédérations (tableau 4).

Le nombre moyen de licences par club varie fortement en fonction du milieu. Ainsi, dans les fédérations sportives nautiques, la taille des clubs est plus importante que pour l'ensemble des sports de nature : on compte 103 licences par club contre 91 pour l'ensemble. Inversement, elle est moindre dans les fédérations sportives aériennes : un club distribue en moyenne 42 licences.

	2006	2011	Variation 2006/2011
Fédérations sportives terrestres	78	97	+24,4%
Fédérations sportives nautiques	96	103	+7,3%
Fédérations sportives aériennes	44	42	-4,5%
Ensemble des fédérations dites de « sports de nature »	78	91	+16,6%
ENSEMBLE DES FEDERATIONS	89	93	+4,5%

Source : MSJEPVA – MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

Les sports de nature, pourvoyeurs de médailles

Lors des derniers jeux olympiques d'été à Londres en 2012, 8 des 38 médailles françaises l'ont été dans des disciplines de nature. A Vancouver, durant les jeux d'hiver de 2010, sur 15 médailles décrochées par les athlètes français, 7 l'ont été dans des disciplines de nature.

Les manifestations sportives de nature, facteurs de promotion et de développement des sports de nature

Afin de pallier le déficit d'informations relatives au volume des manifestations sportives de nature sur le territoire national, le pôle ressources national des sports de nature, avec l'appui des directions départementales de la cohésion sociale, a réalisé durant l'été 2012 une enquête volumétrique des manifestations sportives de nature soumises à déclaration ou autorisation.

C'est ainsi plus de 11 000 manifestations qui ont été recensées au titre de l'année 2011, sur la

base de 50 départements répondants. C'est dans le département de la Vendée où le volume de manifestations est le plus important avec 771 manifestations soumises à déclaration ou à autorisation en 2011. A l'inverse, le Pas-de-Calais présente le plus faible volume de manifestations sportives de nature, avec un total de 20 manifestations déclarées (carte 1). Des manifestations sont organisées toute l'année, mais la période de forte activité débute au mois de mai, le mois de novembre marquant la fin de la saison. Par ailleurs, deux pics d'activité se dessinent, un au printemps et un en septembre, avec un ralentissement en période estivale. Globalement, cette tendance est particulièrement influencée par la saisonnalité des activités terrestres qui constituent 89% des manifestations sportives de nature. La faible représentation des manifestations aériennes s'explique par leur assujettissement à une réglementation plus contraignante, celle de l'aviation civile.

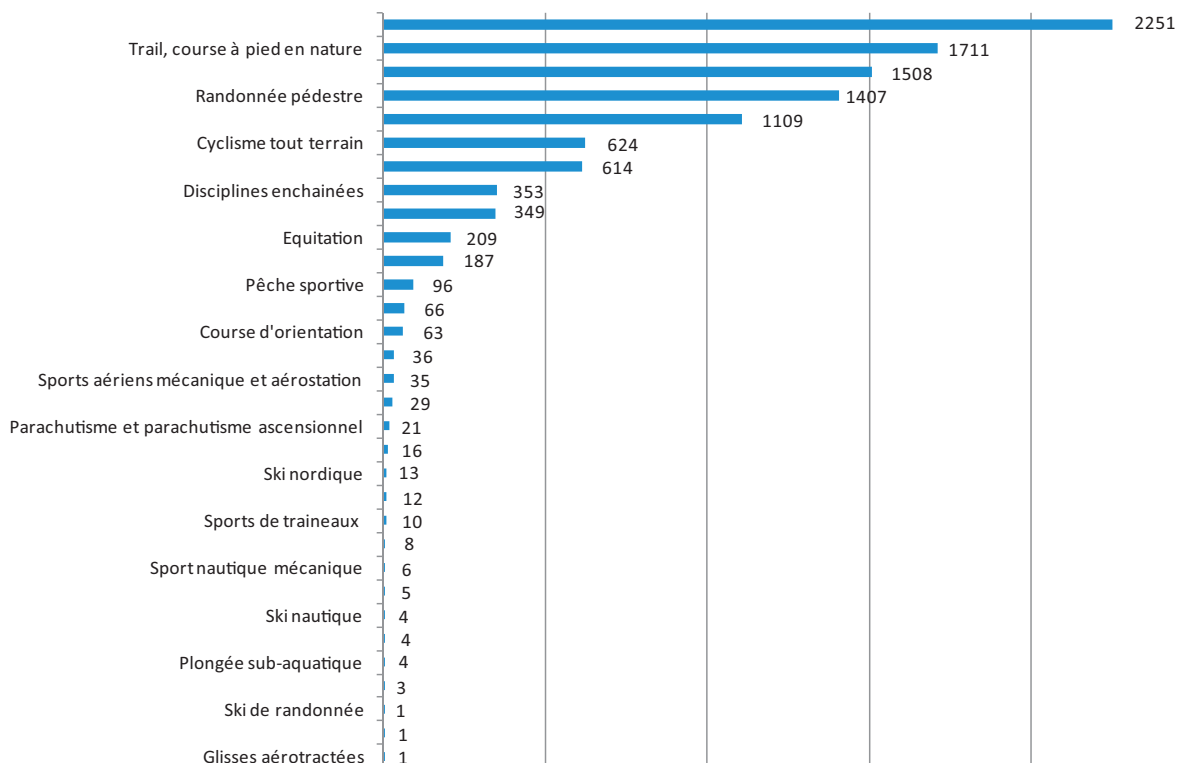
La répartition des manifestations par activité sportive souligne la prévalence de certaines activités se déroulant en milieu terrestre (graphique 5).

Le cyclisme apparaît comme la discipline pour laquelle les manifestations sont les plus nombreuses. Au total, 3984 manifestations sportives, soit 36% du total, concernent l'activité cycliste au sens large. Viennent ensuite les activités de trail, avec 1711 manifestations, les sports mécaniques, avec 1508 manifestations, ou encore la randonnée pédestre avec 1407 manifestations. Une grande majorité de ces manifestations (60%) regroupe entre 50 et 1000 participants.

Cette démarche de recensement du volume des manifestations sportives de nature avait été initiée en région PACA. Les constats observés sur les territoires de cette région sont assez comparables à ceux de ce premier panorama national. La région PACA a recensé 2676 manifestations réparties sur les 6 départements qui la composent. Les disciplines privilégiées lors des manifestations sportives sur ce territoire sont celles se déroulant en milieu terrestre, pour 74% d'entre elles. Les activités du cyclisme sont comme au niveau national les plus représentées. Elles concernent 30% du total des manifestations sportives de nature. La saisonnalité, déjà évoquée au niveau national, se retrouve à cette échelle régionale. L'été voit toujours une diminution de l'activité en termes de manifestations et les périodes les plus importantes restent les mois de mai, juin et septembre. Certains territoires se sont inspirés des travaux réalisés en région PACA et ont dressé un premier état des lieux des manifestations sportives de nature au niveau local. C'est notamment le cas de la Vendée. Comme pour la région PACA, les constats sont sensiblement les mêmes qu'au niveau national.

Graphique 5

Répartition des manifestations sportives de nature par activités sportives



Source : enquête volumétrie des manifestations sportives de nature, PRNSN, 2012

Champ : 50 départements répondants

Un diplôme délivré sur sept relève des sports de nature au sens strict

2800 diplômes et autres qualifications « sports de nature » ont été délivrés en 2011 par le ministère chargé des sports, soit 14% de l'ensemble des diplômés délivrés par le ministère. Le nombre de diplômes relevant du champ « sports de nature » progresse. En 2011, c'est près de 400 diplômes supplémentaires qui ont été délivrés sur ce même champ par rapport à 2009.

Sur un champ plus large, c'est-à-dire en intégrant des diplômes permettant d'encadrer des activités de sports de nature, mais pas exclusivement, la part des sports de nature dans les diplômes délivrés atteint pratiquement 30%. Il s'agit par exemple de certains diplômes multisports comme le BP JEPS "activités physiques pour tous".

D'autres qualifications non délivrées par le ministère permettent d'exercer dans le champ des sports de nature : certains diplômes universitaires et certificats de qualifications professionnels délivrés par les branches professionnelles du sport (4467 CQP « sports de nature » recensés au 31-12-2012, dont 3360 assistants moniteurs de voile).

Le BEES est le diplôme le plus délivré sur le champ des sports de nature. Toutefois, du fait d'une substitution progressive, le nombre de BEES délivrés diminue (200 diplômes de moins qu'en 2009), au profit des BPJEPS et des DEJEPS (augmentations respectives de 200 et 300 diplômes par rapport à 2009) (tableau 5). La part de BEES dans les diplômes délivrés dans le champ des sports de nature est ainsi passée de 51% à 37%, tandis que celle des BPJEPS est passée de 27% à 30%, et celle des DEJEPS de 2% à 13% (graphique 6).

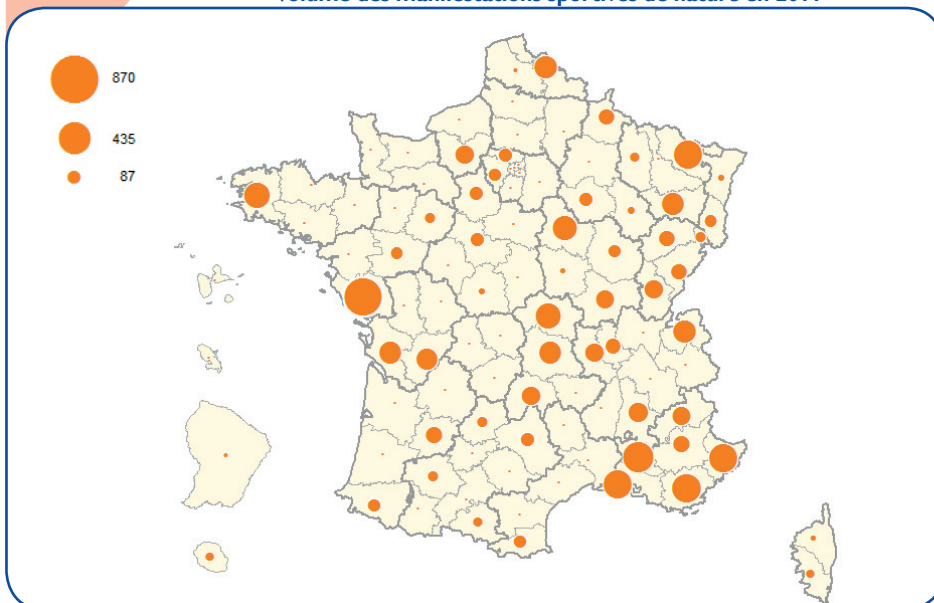
46% des diplômes et attestations « sports de nature » délivrés en 2011 correspondent à une activité qui s'exerce en milieu nautique, 40% à une activité qui s'exerce en milieu terrestre et 5% à une activité qui s'exerce en milieu aérien (graphique 7). La part des diplômes en activité terrestre a diminué de presque 20 points depuis 2009 (57% en 2009), au profit des activités nautiques et aériennes (augmentations respectives de 6 points et 2 points).

Un peu plus de 76000 éducateurs sportifs déclarés sur le champ des sports de nature

A l'été 2012, un peu plus de 76000 éducateurs sportifs déclarés auprès des services de l'Etat possédaient des prérogatives en matière de sports de nature au sens large (diplômes multisports et spécifiques sports de nature). Parmi eux, 43000 détenaient une qualification professionnelle spécifique aux sports de nature dans l'un des trois milieux terrestre, nautique ou aérien. Ces professionnels sont très majoritairement des hommes (près de 70% de l'ensemble des éducateurs) et plutôt jeunes : 58% d'entre eux ont moins de 40 ans et 80% moins de 50 ans. En 2008, le nombre d'éducateurs sportifs susceptibles de travailler dans le domaine des sports de nature au sens large était de 60900, soit une progression

Carte 1

Volume des manifestations sportives de nature en 2011



Source : enquête volumétrie des manifestations sportives de nature, PRNSN, 2012
Champ : 50 départements répondants

Tableau 5

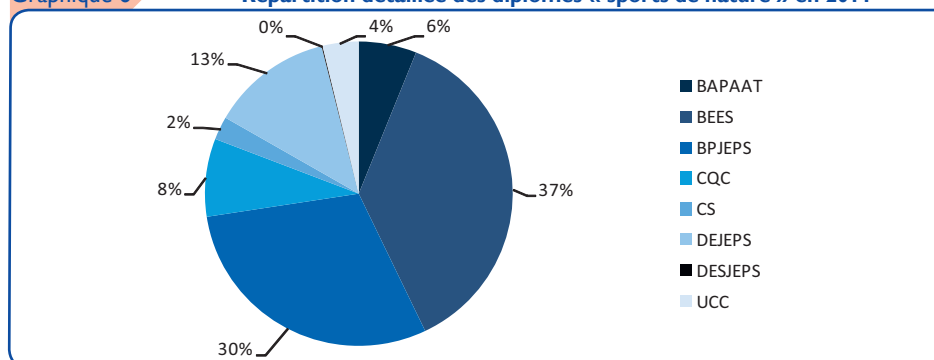
Détail des diplômes délivrés dans le champ des sports de nature en 2009 et en 2011

Nombre de diplômés délivrés dans le champ des sports de nature	2019	2011
BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien)	187	170
BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif)	1 235	1 031
CQC BEES (Certificat de Qualification Complémentaire)	141	232
BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)	643	831
CS BPJEPS (Certificat de Spécialisation)	23	69
UCC BPJEPS (Unité Capitalisable Complémentaire)	114	106
DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, et l'Education Populaire et du Sport)	44	358
DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, et l'Education Populaire et du Sport)	14	3
Ensemble	2 401	2 800

Source : MSJEPVA – Bureau de la coordination des certifications et du service public de formation – exploitation MEOS.

Graphique 6

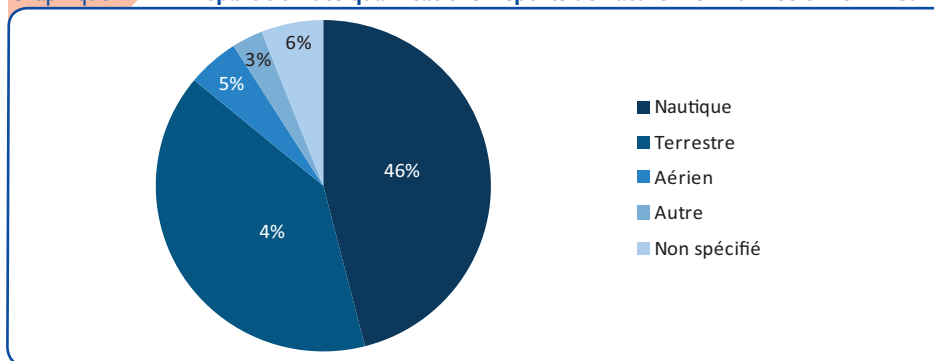
Répartition détaillée des diplômes « sports de nature » en 2011



Source : MSJEPVA – MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

Graphique 7

Répartition des qualifications « sports de nature » en 2011 selon le milieu



Source : MSJEPVA – MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées

de 25% de 2008 à 2012, ce qui illustre la dynamique du secteur dans un contexte économique difficile.

Un zoom sur la réalité professionnelle de ces éducateurs

L'enquête nationale sur l'emploi des éducateurs déclarés en sports de nature réalisée en 2011 par le Pôle ressources national sports de nature auprès d'un échantillon représentatif de 1116 éducateurs en activité, permet de dégager un certain nombre de constats sur leur réalité professionnelle.

En focalisant l'analyse sur les éducateurs titulaires d'un diplôme exclusif en sports de nature, que l'on distingue des éducateurs sportifs plus généralistes, on constate que leur activité professionnelle est bien réelle et loin de l'image de « petits emplois saisonniers ». En effet, plus de 37% des éducateurs sportifs de nature en emploi tirent exclusivement leur revenu de cette activité. 57% d'entre eux génèrent plus de la moitié de leurs revenus professionnels par l'encadrement des sports de nature. Dans le cas particulier des moniteurs de la filière voile, cette proportion approche même 80%.

Pour ces éducateurs détenteurs d'un diplôme exclusif en sports de nature, la principale fonction est l'encadrement (93,7% des répondants) même si le contenu du poste de travail englobe chez ces éducateurs plusieurs fonctions : en moyenne entre 4 et 5 fonctions différentes (encadrement, entretien, gestion, management) (graphique 8).

Pour l'ensemble des éducateurs interrogés, toutes catégories confondues (diplômes spécifiques et généralistes), l'activité est principalement générée par les touristes et les particuliers (39%) et ce constat vaut particulièrement pour les filières ski (67%), randonnées, roche et eaux vives (45 à 50%). Les interventions sont principalement orientées vers un public jeune (enfants scolarisés et jeunes en centres de vacances) et adultes hors seniors, 3 éducateurs sur 10 déclarant ne jamais travailler avec les seniors.

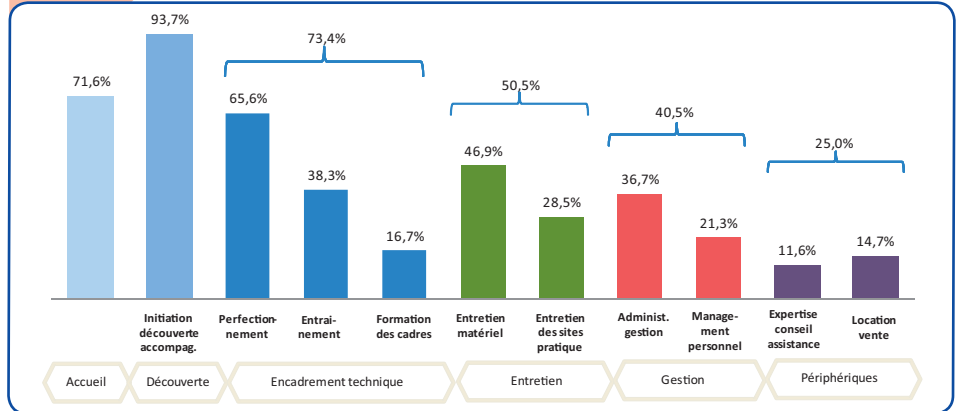
En matière de saisonnalité, il est intéressant de constater que 50% des exclusifs sports de nature exercent leur activité à l'année. Si les encadrants de la filière ski alpin font diminuer sensiblement cette proportion, en raison d'un faible taux d'activité à l'année (11%), les accompagnateurs de tourisme équestre et les moniteurs voile se distinguent par un taux d'activité annuel plus élevé.

Enfin, la population de ces éducateurs sports de nature se caractérise par un choix de statut libéral prédominant, plus de 54% d'entre eux étant en effet travailleurs indépendants, ce qui dénote à la fois la dynamique économique du secteur et l'attachement à une forme de liberté induite dans leur pratique sportive et professionnelle.

La gestion des espaces, sites et lieux de pratique, confiée aux départements

Le législateur a confié au département la charge d'établir un Plan Départemental des

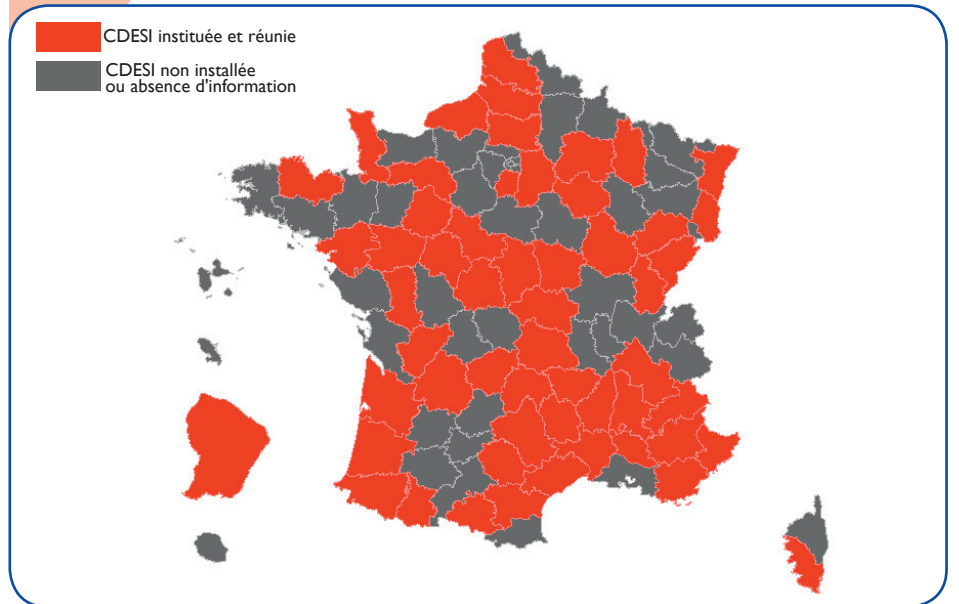
Graphique 8 Les fonctions exercées par les éducateurs sportifs de nature « exclusifs »



Source : enquête nationale sur l'emploi des éducateurs en sports de nature - PRNSN

Carte 2

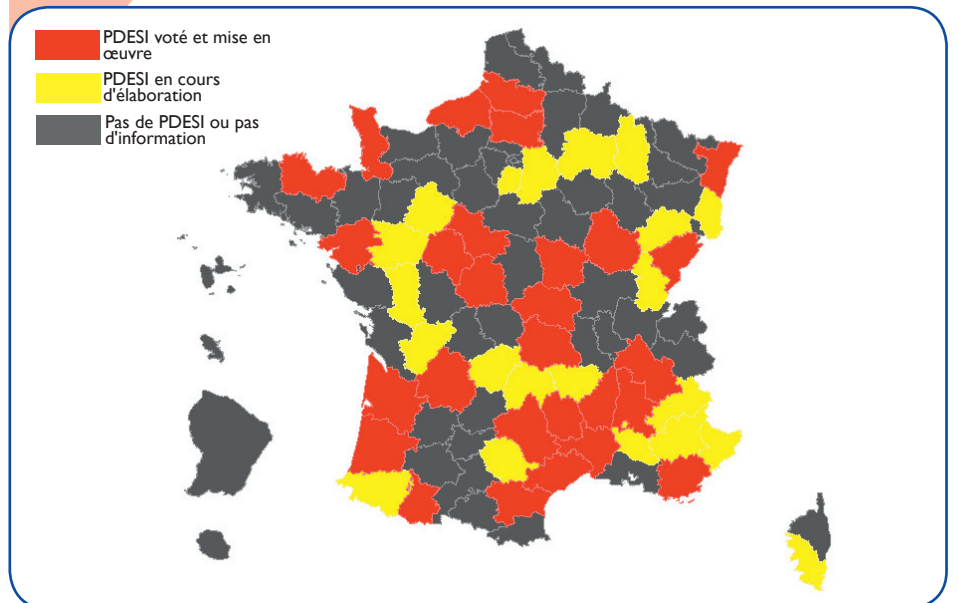
Les CDESI en France



Source : enquête nationale auprès des conseils généraux, 2013

Carte 3

Les PDESI en France



Source : enquête nationale auprès des conseils généraux, 2013

Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) qui s'inscrit dans l'objectif de développement maîtrisé des sports de nature (article L 311-3 du code du sport). Le PDESI doit garantir l'accessibilité aux sites de pratique sans pour autant

compromettre les objectifs de préservation environnementale, l'exercice d'autres activités et le droit de propriété.

Pour élaborer ce plan, le Conseil général installe et s'appuie sur une Commission

Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI). Au-delà de l'élaboration du PDESI, l'article R.311-2 du code du sport précise que « la CDESI est consultée sur toute modification du plan, ainsi que sur tout projet d'aménagement ou toute mesure de protection des espaces naturels susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan ». Le PDESI intègre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) issu de la loi de décentralisation de 1983. La composition de la CDESI est définie

à L'Article R.311-1 du code du sport. Elle « comprend notamment un représentant du comité départemental olympique et sportif, des représentants des fédérations sportives agréées qui organisent des sports de nature, des représentants des groupements professionnels concernés, des représentants des associations agréées de protection de l'environnement, des élus locaux et des représentants de l'Etat. »

Au printemps 2013, le PRNSN en lien avec l'ADF a lancé une enquête nationale auprès des Conseils généraux pour obtenir une photographie exacte de la mise

en œuvre des CDESI/PDESI en France. A ce jour, 51 départements ont institué leur CDESI, 23 départements ont élaboré un PDESI et 10 départements sont en cours d'élaboration du PDESI.

En presque 10 ans, c'est donc 50% des départements qui ont donc officiellement investi leur compétence de chef de file du développement maîtrisé des sports de nature (cartes 2 et 3).

Actuellement une dizaine de départements sont en phase préparatoire pour intégrer cette démarche.



www.sports.gouv.fr, rubrique STATISTIQUES

- Données détaillées 2012 : les licences et ATP, répartition par fédération, par fédération et sexe, par fédération et département, par fédération, sexe et territoire, les clubs par fédérations et les clubs par fédération et territoire
- Licences et groupement sportifs : archives
- STAT-Info
- STAT-Info n° 12-03 de septembre 2012. Les licences et les clubs des fédérations sportives agréées en 2011.
- STAT-Info n° 12-02 de juin 2012. Les licences et les clubs des fédérations sportives agréées en 2010.
- STAT-Info n° 11-02 de novembre 2011. Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010.
- STAT-Info n° 10-01 de décembre 2010. Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France.
- STAT-Info n° 09-01 de juin 2009. Les licences et les clubs des fédérations sportives agréées en 2007.
- STAT-Info n° 08-01 d'avril 2008. Les sports de nature en France en 2006.
- STAT-Info n° 07-01 de janvier 2007. La pratique du sport durant les vacances d'été.
- STAT-Info n° 06-06 d'août 2006. Les sports d'hiver : pratiques et pratiquants.
- STAT-Info n° 06-04 d'avril 2006. Une approche territoriale de l'évolution du nombre de licences et de clubs entre 1974 et 2002.
- Manifestations sportives de nature en région PACA, recensement et bilan 2011 : ORM PACA, DRJSCS PACA
- Enquête nationale sur l'emploi des éducateurs déclarés en sports de nature : Pôle ressources national sports de nature, octobre 2012 : consultable à l'adresse internet : www.sportsdenature.gouv.fr, rubrique emploi formation
- Chiffres clés
- Chiffres clés du sport 2012

www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

STAT-INFO est le bulletin de la Mission Statistique du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Directeur de la publication : Yann DYÈVRE

Rédacteur en chef : Brahim LAOUISSET

Secrétariat de rédaction : Florence PIERVAL-LEVY

Direction artistique et maquette : NORD-GRAPHIQUE

Site internet : <http://www.sports.gouv.fr>

Adresse administrative : 95 avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr – Tél : 01 40 45 92 96